



## Demande de pension en cas d'adultère

Par **chappy**, le **15/07/2013** à **03:54**

Bonjour,

je suis actuellement marié avec une femme qui a eu une fille avec un précédent conjoint. Cette enfant porte le nom de son père biologique avec qui nous avons aucun contact et qui ne verse aucune pension. Ma femme ayant une relation extra conjugale reconnue après que je l'ai mis devant le fait accompli et ayant rencontré son amant qui a également avoué devant témoins, à la suite de notre procédure de divorce, je voudrais savoir si ma future ex femme serait susceptible ou en droit de demander une pension ?

Cordialement

Par **youris**, le **15/07/2013** à **09:47**

bjr,

quelque soit le type de divorce ou la répartition des torts, un ex-époux peut demander à l'autre ex-époux le versement d'une prestation compensatoire.

cdt

Par **chappy**, le **16/07/2013** à **06:03**

Bonsoir, que ce soit clair, ma future ex femme peut donc demander le versement d'une prestation compensatoire malgré sa faute ou il s'agit de moi en "réparation" du préjudice morale en quelque sorte ? Dans le sens où je n'ai rien fait je trouverait cela "tordu" qu'elle aille voir ailleurs et, qu'en plus, elle puisse demander une compensation.

Par **youris**, le **16/07/2013** à **09:26**

bjr,

le divorce pour faute n'interdit pas le versement d'une prestation compensatoire à l'époux fautif.

cdt